

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
125.54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Cession de l'ancienne gendarmerie située 83 avenue du Prado 13008 Marseille.
Avenant à la promesse de vente.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération du 29 janvier 2016 la commission permanente s'est prononcée favorablement sur la cession de l'ancienne gendarmerie, située 83 avenue du Prado 13008 Marseille, au profit de la société Adim Paca, filiale de Vinci Construction, pour un montant de 7.000.000 €, sous condition suspensive d'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours, permettant la construction d'une surface de plancher de 6.000 m² minimum pour la réalisation d'une résidence séniors.

La promesse de vente s'y rapportant a été signée en janvier 2017 et le permis de construire a été déposé en novembre dernier.

Aujourd'hui, pour réaliser son opération et suite à l'évolution de ses différentes entités de montage, Vinci Construction envisage de créer une Société Civile de Construction et de Vente (SCCV) dans laquelle elle demeurera associée à hauteur de 30 % minimum, et souhaite que la vente intervienne au profit de cette SCCV.

La promesse qui nous lie n'ayant pas prévu de clause de substitution, elle sollicite donc l'établissement d'un avenant autorisant la substitution d'Adim Paca par une SCCV, étant entendu qu'Adim Paca restera garante et solidairement débitrice vis-à-vis du Département de tous les engagements pris lors de la signature de ladite promesse.

Notamment ce changement n'aura aucune incidence sur le délai global de réalisation de la promesse.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente la délibération ci-jointe.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL